Saint-Jacques-le-Mineur

LE JACQUEMINOIS

Volume 13, numéro 8 - 27 août 2021

Des nouvelles du Conseil - séance du 24 août 2021

Voici les éléments importants votés à la dernière séance du conseil :

- Nouveau projet de règlement sur la vitesse, la circulation, le stationnement et la sécurité routière sur tout le territoire;
  - Tout le réseau de la municipalité passe à 70 km/h et de nouvelles interdictions de stationnement sont ajoutées. Consulter le projet de règlement complet sur le site web au www.sjlm.ca.
- Adoption du règlement 189-2021 déléguant des pouvoirs d'autoriser des dépenses à la direction générale, la direction des travaux publics et la direction du service de sécurité incendie
- Dépôt d'un projet au Fonds région ruralité – Volet 2 de la MRC pour l'aménagement de terrains de pickleball dans le secteur du Parc Camille Beaudin
- Démission du pompier Francis L'Italien
- Nomination d'Alexandre Ducharme St-Amour au poste de lieutenant

Nouvelles procédures et politiques sont adoptées à la séance

Procédure de traitement des requêtes et des plaintes

Cette procédure vise à assurer un traitement équitable et dans un délai raisonnable des requêtes et des plaintes formulées auprès de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur par des citoyens.

Politique de reconnaissance de l'action bénévole

Par cette politique, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite manifester son appréciation pour le travail effectué par les bénévoles qui, tout au long de l'année, offrent généreusement leur temps et partagent leurs connaissances pour réaliser un grand nombre d'activités et assurer des services indispensables à la communauté jacqueminoise.

La procédure de traitement des requêtes et des plaintes ainsi que la politique de reconnaissance de l'action bénévole seront rendues disponibles sur le site internet de la municipalité ou pour consultation en personne au bureau de la mairie.

Ouverture de la mairie

Prenez note que les bureaux de la mairie situés au 91 rue Principale ouvriront à nouveau aux heures régulières à compter du 30 août prochain.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h
13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h	Fermé

Bibliothèque

VOTRE BIBLIOTHÈQUE A BESOIN DE VOUS !

Votre disponibilité fera la différence afin de maintenir les services offerts.

Nous avons besoin de personnes intéressées à s'impliquer occasionnellement.

Si vous souhaitez contribuer au bien-être de votre bibliothèque, présentez-vous durant les heures d'ouverture pour en savoir plus.

LUNDI		18h30 à 20h30
MARDI		FERMÉ
MERCREDI	14h00 à 17h00	18h30 à 20h30
JEUDI		FERMÉ
VENDREDI		FERMÉ
SAMEDI		10h30 à 12h00
DIMANCHE		FERMÉ

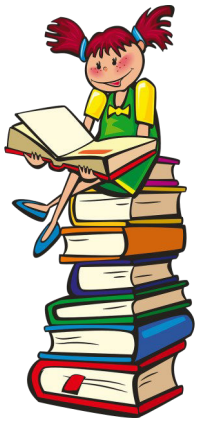

Retour sur l'avis d'ébullition de l'eau

Au début du mois, nous avons dû émettre un avis d'ébullition de l'eau et à la lecture de certains commentaires, nous croyons pertinents d'expliquer les raisons et procédures à suivre dans ces contextes.

Les avis d'ébullition sont généralement liés à des bris d'équipement, en ce sens, s'il nous est impossible de confirmer sans l'ombre d'un doute que l'eau potable a reçu le traitement adéquat pour la consommation, nous sommes dans l'obligation par le ministère de l'Environnement et la Direction de Santé publique, d'émettre un avis d'ébullition de l'eau avant la consommation.

Pour lever un tel avis, nous devons procéder à des analyses d'échantillons d'eau pendant 2 jours consécutifs suivant la journée où l'avis a été émis. Ces analyses sont envoyées dans un laboratoire qui évalue la qualité de l'eau. Nous sommes dans l'obligation d'attendre les résultats d'analyse et de les retourner aux autorités concernées avant de pouvoir lever l'avis d'ébullition, ce qui peut prendre entre 4 et 7 jours, dépendamment des causes de l'avis.

Sachez qu'il est bien involontaire de notre part d'avoir à émettre de tel avis et que de nombreux membres du personnel municipal et de la firme de traitement de notre réseau doivent être mobilisés pendant plusieurs jours pour régler la situation. Nous vous prions donc de faire preuve de patience et de compréhension dans ces situations.

N'oubliez pas de vous inscrire sur la plateforme d'alerte citoyen de Saint-Jacques : www.saint-jacques-le-mineur.ca/

C'est le moyen le plus rapide et efficace de vous joindre, soit par téléphone, par texto ou par courriel.

Travaux routiers

Réfection de la chaussée

Emplacement : Montée St-Claude (au complet)

Période des travaux : entre le 30 août et le 10 septembre

Détails : Fermeture complète dans le jour pour toute la durée des travaux

La circulation locale sera permise, un chemin de déviation sera aménagé.

Élections municipales

Lancement du formulaire de candidatures sur le site internet pour les élections municipales!

Se présenter aux élections municipales

Petit rappel des étapes importantes :

17 septembre – Premier jour pour recevoir une déclaration de candidature

1er octobre – Dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature (avant 16h30)

Guide d'accueil des élus : https://jemepresente.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/guide_accueil_elus_municipaux.pdf

Tous les documents pour les personnes qui souhaitent se présenter à un poste aux prochaines élections sont disponibles sur le site internet de la municipalité.

Rappel aux électeurs

Il vous est déjà possible de vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale à partir du site web du Directeur Général des Élections (DGE) à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca/municipales/ dans l'option **Vérifier**.

Il est de la responsabilité des citoyens de vérifier qu'ils sont bien inscrits sur la liste électorale et qu'il n'y a pas de corrections à faire à leur inscription.

Les dates de commissions de révision de la liste électorale seront dévoilées en septembre.

Pour toutes questions sur la campagne électorale ou sur l'élection générale municipale du 7 novembre, communiquez avec la présidente d'élection au 450-347-5446, poste 200 ou par courriel au dg@sjlm.ca.

Parc canin

Le parc à chien est maintenant accessible! Le nouveau parc à chien a été aménagé au parc Camille Beaudin, derrière le chalet des loisirs, juste à côté du terrain de baseball.

Les chiens y sont les bienvenus à condition qu'ils respectent les règles d'usage du terrain.

L'inauguration officielle se tiendra le samedi **11 septembre à 10h**. Tous les propriétaires de chiens sont les bienvenus pour prendre une photo officielle et socialiser.

Caravane des cultures

La Caravane des cultures est à Saint-Jacques-le-Mineur jusqu'au 11 octobre 2021!

QUAND : les lundis entre 16 h et 19 h dans le stationnement du Chalet des loisirs (263, boulevard Édouard VII)

Vous devez faire vos achats en ligne avant 12h le dimanche via leur site internet : www.caravanedescultures.com.

Achats possibles sur place également, beaucoup de diversité de produits.

Pour avoir toutes les informations utiles, consultez leur page Facebook :

https://www.facebook.com/caravanedescultures/

Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie

Ensemble en Montérégie

Une initiative de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, de 13 MRC et de l'agglomération de Longueuil, soutenus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Le bruit

La campagne est un milieu de travail pour les agriculteurs, ce qui peut être une source de bruits pour ceux et celles qui habitent à proximité d'une entreprise agricole ou d'un champ de culture. Mais des efforts sont fournis par le monde agricole pour les atténuer afin de ne pas trop déranger le voisinage. Ainsi, plusieurs agriculteurs ont choisi de planter certains types d'arbres près de leurs bâtiments afin de diminuer la propagation des sons, d'installer des ventilateurs plus silencieux ou des dispositifs acoustiques absorbants. D'autres pensent à un emplacement le plus éloigné possible des habitations quand il s'agit d'un matériel fixe, comme un séchoir à grains ou une pompe d'irrigation. Certains tiennent compte du moment de la journée, si cela est possible, pour effectuer les travaux bruyants aux champs. Un agriculteur a aussi le devoir de respecter les normes provinciales et les règlements municipaux pour atténuer les inconvénients liés à ses activités, dont les nuisances sonores.

Un agriculteur est dépendant de la température et du temps qu'il a pour mener à bien ses activités, et le matériel qu'il utilise peut faire du bruit. Cohabiter dans un milieu agricole nécessite parfois de la patience et de la compréhension.

Sourire sans fin à St-Rémi

Les ateliers parents-enfants de stimulation du développement *Éveilatout*

Vous cherchez une activité qui vous permettra de vivre des moments de qualité avec votre enfant? Vous êtes à court d'idées créatives pour stimuler le développement de votre tout-petit? Vous aimeriez rencontrer d'autres parents, échanger avec eux et augmenter vos connaissances sur les enfants 0 à 5 ans?

Les ateliers gratuits *Éveilatout* sont faits pour vous.

Au menu : bricolages, chansons, jeux discussions et surtout beaucoup de plaisirs et des souvenirs mémorables pour votre enfant et vous.

Différents groupes d'âge vous sont offerts :

6-12 mois, début : Vendredi 17 septembre

2-3 ans, début : Mardi 14 septembre

3-5 ans multi-âges, début : Mercredi 15 septembre

Sourire sans fin

Veuillez noter que nous privilégions l'inscription des familles de la MRC des Jardins de Napierville.

Si vous avez besoin d'informations ou si vous voulez vous inscrire, contactez

Sandra Trudeau au 450-454-5747.

La popote roulante cherche des bénévoles

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour cuisiner et livrer nos bons petits plats. Êtes-vous retraités? Une personne à la maison? Vous vous ennuyez ? Vous aimez cuisiner ?

On vous attend chez Sourire sans fin, plaisir garanti !
Appelez Julie au 450-454-5747. Croyez-moi, l'essayer c'est l'adopter !

PROGRAMMATION
ACTIVITÉS AUTOMNE 2021

YOGA

Cours de yoga accessible à tous, travaillant le corps et l'esprit par des postures, des respirations et des relaxations. On y explore les postures de base du yoga afin d'apporter force, souplesse et mobilité au corps. Le yoga permet de développer une conscience du corps, du souffle et du moment présent pour un mieux-être global.

Responsable : Isabelle Guay via Origine Yoga

Date : 20 septembre au 22novembre (lundi)
Heure : 19h15 à 20h30
Durée : 10 séances
Lieu : Centre communautaire
Tarif : 110$

***MINIMUM DE 11 PARTICIPANTS POUR PARTIR LE COURS**

CARDIO NOMADE

Cette classe se déroule en déplacement. Elle intègre ainsi des moments de marches et des mouvements en déplacement à l'entrainement. Nous y travaillons en circuit, jumelant musculation et entrainement cardiovasculaire.

Ce cour est adapté et sécuritaire pour tous : bienvenue aux femmes enceintes, aux poussettes, aux bébés, aux marcheurs et aux débutants.

Matériel nécessaire : tapis de yoga ou de sol

En cas de mauvaise température, la classe sera offerte dans le centre communautaire.

Responsable : Pamèla Toupin via Tralala Yoga

Date : 21 septembre au 23 novembre (mardi)
Heure : 13h30 à 14h15
Durée : 10 séances
Lieu : Devant le centre communautaire
Tarif : 70$

***MINIMUM DE 10 PARTICIPANTS POUR PARTIR LE COURS**

YOGA NOMADE

Cette classe se déroule en déplacement. Elle intègre ainsi des moments de marches et des mouvements en déplacement à la pratique du yoga. Une séance de Hatha Yoga Flow laissant place à la respiration, la pratique active et la détente.

Ce cour est adapté et sécuritaire pour tous : bienvenue aux femmes enceintes, aux poussettes, aux bébés, aux marcheurs et aux débutants.

Matériel nécessaire : tapis et accessoires de yoga (Si vous en possédez déjà. Sinon, il y en aura à votre disposition.)

En cas de mauvaise température, la classe sera offerte dans le centre communautaire.

Responsable : Pamèla Toupin via Tralala Yoga

Date : 21 septembre au 23 novembre (mardi)
Heure : 14h30 à 15h15
Durée : 10 séances
Lieu : Devant le centre communautaire
Tarif : 70$

***MINIMUM DE 10 PARTICIPANTS POUR PARTIR LE COURS**

KARATÉ KENPO

Chaque cours de karaté est divisé en 3 parties. La première consiste en l'échauffement et le conditionnement physique. Ensuite, les enfants apprennent la théorie (punch, kick et kata). Le cours se termine par des techniques de combats pratiquées seul ou en équipe selon les mesures sanitaires en vigueur.

Possibilité que les parents fassent le cours avec leur enfant, ils ont le même tarif à payer.

Responsable : Sensei Sophie Bernier

514-701-5109

Vous pouvez contacter le professeur si vous avez des questions spécifique au déroulement du cours.

Date : 21 septembre au 7 décembre (mardi)
Heure : Débutants 18h00 à 19h00
Intermédiaires 19h15 à 20h30
Durée : 12 séances
Lieu : Gymnase de l'école
Tarif : 65$ pour débutants
75$ pour intermédiaires
(inclus 20$ de frais d'affiliation à l'association de Karaté Kenpo)
Frais supplémentaire : 60$ ou 70$ kimono

***MINIMUM DE 10 PARTICIPANTS POUR PARTIR LE COURS**

FORMATION DEA et RCR

Formation adressée à tous sur le fonctionnement du défibrilateur externe automatisé et sur la réanimation cardio-respiratoire

Âge : 12 ans et plus

Responsable : Steven Lemieux

Date : 11 septembre
Heure : 9h à 13h30
Lieu : Centre communautaire
Tarif : 2.50$ (frais de la carte de secouriste émis par l'Association des Maladies du Cœur)

***MAXIMUM DE 8 PARTICIPANTS**

DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR TOUTES LES ACTIVITÉS : DIMANCHE LE 12 SEPTEMBRE

* Formulaire disponible à la dernière page du Jacqueminois

MODES DE PAIEMENT :

Vous pouvez transmettre un chèque (au nom de la municipalité) et le formulaire d'inscription à la mairie, par la poste ou le déposer dans la chute à courrier au 91, rue Principale. Pour le paiement par chèque, **si vous êtes inscrit à plus d'une activité un chèque par activité est exigé.**

En personne à la mairie les modes de paiement suivants sont acceptés : argent comptant, débit ou chèque au nom de la Municipalité.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Si le remboursement est demandé avant la date limite d'inscription, un remboursement total du cours sera effectué.

Aucun remboursement n'aura lieu après la date limite d'inscription, sauf dans les cas suivants : la Municipalité annule l'activité, sur présentation d'un billet d'un médecin, vous aurez le remboursement au prorata des cours utilisés.

Nous sommes ouverts aux nouvelles suggestions d'activités. Si vous avez des idées ou souhaitez vous impliquer, veuillez communiquer avec nous au 450-347-5446 poste 403 ou vous pouvez vous présenter en personne à la mairie au 91 rue Principale.

Voici une reproduction des avis publics publiés durant le mois d'août.

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 8 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1202-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE H-11)

Ce règlement a pour effet de retirer dans la zone H-11 les classes d'usages d'habitations bifamiliales (H2), trifamiliales (H3) et multifamiliales (H4), de manière à autoriser uniquement les habitations unifamiliales (H1) avec les modes d'implantation isolé et jumelé.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 15 juillet 2021, et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 12 août 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h00 et 22h00, le 12 août 2021.

_____

Isabelle Arcoite

Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC – ÉLECTIONS 2021

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

AVIS PUBLIC D'ÉLECTIONS GÉNÉRALES LE 7 NOVEMBRE 2021

Par cet avis public, Isabelle Arcoite, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou de maire

Poste de conseillère ou de conseiller 1

Poste de conseillère ou de conseiller 2

Poste de conseillère ou de conseiller 3

Poste de conseillère ou de conseiller 4

Poste de conseillère ou de conseiller 5

Poste de conseillère ou de conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivantes :

Du 17 septembre au 1er octobre 2021

Lundi	De 9h à 12h	De 13h à 16h
Mardi	De 9h à 12h	De 13h à 16h
Mercredi	De 9h à 12h	De 13h à 16h
Jeudi	De 9h à 12h	De 13h à 16h
Vendredi	De 9h à 12h	

Attention : le vendredi 1er octobre 2021, le bureau sera exceptionnellement ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue seulement pour la réception des candidatures.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9 h 30 et 20 h, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021

Jour de vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et ;
- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible ;
- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;

Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

- êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous être domicilié(e) et que devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 8 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Madame Solange Roy.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection aux coordonnées suivantes :

Présidente Madame Isabelle Arcoite

Adresse : 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (bureau municipal)

Téléphone : 450-347-5446, poste 200 Courriel : dg@sjlm.ca

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 26e jour du mois d'août 2021.

_____

Isabelle Arcoite

Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

LANCEMENT
D'UN SECOND APPEL D'OFFRE PUBLIC

TITRE DU PROJET : CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

NUMÉRO A0 : 25082021

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (ci-après « la Municipalité ») désire obtenir les services d'une entreprise pour le déneigement des voies publiques, des trottoirs et des bornes-fontaines ainsi que le ramassage à demande pour les saisons hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 avec possibilité d'une saison optionnelle 2024-2025.

Les documents de soumission seront disponibles à partir du mercredi 25 août 2021 auprès du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse Internet http:/www.seao.ca. Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité au 91, Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC J0J 1Z0 avant 11 h, le lundi 13 septembre 2021.

La Municipalité adjuge, le cas échéant, le Contrat au Soumissionnaire qui a soumis le prix le plus bas. L'Appel d'offres ne constitue pas une offre de contracter avec aucun des Soumissionnaires et la Municipalité ne s'engage aucunement à accepter ni la Soumission offrant le prix le plus bas, ni aucune des Soumissions reçues.

Les soumissions doivent inclure les « Formulaires » ainsi que les autres documents requis à l'Appel d'offres dans une enveloppe scellée et identifiée au nom de son entreprise incluant l'original et (2) deux copies.

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur divulgue publiquement, à l'expiration du délai fixé pour la réception des offres, le nom des soumissionnaires et leur prix respectif. L'offre sera valide pour une période de soixante (60) jours.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions, suivant les consignes émises par le gouvernement en période de pandémie (COVID-19).

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 25e jour du mois d'août 2021.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h00 et 22h00 juillet 2021.

Isabelle Arcoite

Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC – ÉLECTIONS 2021

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRE PUBLIC

TITRE DU PROJET :Services professionnels pour l'opération et la gestion des infrastructures de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées

NUMÉRO A0 : 3082021

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désire requiert des offres pour l'opération et la gestion de ses infrastructures de traitement et distribution d'eau potable ainsi que de l'assainissement de ses eaux usées pour les années 2022-2023 et 2024.

Les documents de soumission seront disponibles à partir du mercredi 25 août 2021 auprès du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse Internet http:/www.seao.ca. Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité au 91, Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC J0J 1Z0 avant 11 h, le lundi 20 septembre 2021.

L'analyse des soumissions est faite à l'aide du système d'évaluation qualitative et quantitative prévu au présent document d'appel d'offres. Pour être retenue, une soumission doit obtenir un minimum de soixante-dix (70) points au niveau de l'évaluation qualitative. Les enveloppes contenant le « Formulaire de soumission – Prix soumissionné » des soumissionnaires retenues seront ouvertes par le comité d'analyse. Les enveloppes de prix des soumissionnaires non retenus leur seront retournées sans avoir été ouvertes. Le contrat sera octroyé au soumissionnaire dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final.

Les soumissions doivent inclure le « Formulaire de soumission – Prix soumissionné » dans une enveloppe scellée et identifiée au nom de son entreprise incluant l'original et (1) une copie. Cette enveloppe devra être insérée dans l'enveloppe de retour « Formulaire de soumission – Présentation qualitative » incluant l'original et quatre (4) copies.

Le nom des soumissionnaires « Présentation qualitative » seront divulgués publiquement immédiatement après l'heure de clôture au bureau de la Municipalité. L'offre sera valide pour une période de soixante (60) jours.

La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne s'engage aucunement à accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires (s).

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 26e jour du mois d'août 2021.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8h00 et 22h00, le 26 août 2021.

Isabelle Arcoite

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Formulaire d'inscription - Activités automne 2021

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

Activité : **Tarif :**

Identification :

Prénom		Nom	
Courriel		Téléphone	
Adresse			

Informations :

Résident de Saint-Jacques-le-Mineur	☐Oui ☐ Non
Mode de paiement pour l'inscription	☐ Chèque ☐ Comptant ☐ Débit

La date limite pour le paiement de l'inscription est fixée au 12 septembre 2021

Engagement et signature :

En cochant ces cases, je m'engage à ne pas me présenter aux activités si :
☐ Je présente un symptôme de COVID;
☐ J'ai été en contact avec une personne ayant obtenu un résultat positif à la COVID;
☐ Je suis en attente d'un résultat de test de dépistage pour la COVID.

Signature :_____ Date : _____

MODES DE PAIEMENT :

Vous pouvez transmettre un chèque (au nom de la municipalité) et le formulaire d'inscription à la Mairie, par la poste ou le déposer dans la chute à courrier au 91, rue Principale. Pour le paiement par chèque, **si vous êtes inscrit à plus d'une activité un chèque par activité est exigé.** En personne à la Mairie les modes de paiement suivants sont acceptés : argent comptant, débit ou chèque au nom de la municipalité.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Si le remboursement est demandé avant la date limite d'inscription, un remboursement total du cours sera effectué.

Aucun remboursement n'aura lieu après la date limite d'inscription, sauf dans les cas suivants : la Municipalité annule l'activité, sur présentation d'un billet d'un médecin, vous aurez le remboursement au prorata des cours utilisés.